

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande d'autorisation environnementale pour l'ajout d'une nouvelle chaudière, la remise en fonctionnement d'un forage et augmentation de l'utilisation d'ammoniac dans les installations de réfrigération pour la Coopérative d'Isigny-Sainte-Mère

Demandeur : COOPÉRATIVE ISIGNY SAINTE MERE – 2 Rue du docteur Boutrois – 14230 ISIGNY-SUR-MER

Emplacement des installations : 2 Rue du docteur Boutrois – 14230 ISIGNY-SUR-MER

Par arrêté du 8 octobre 2024, une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du lundi 4 novembre 2024 (9h00) au vendredi 6 décembre 2024 (17h00) inclus à la mairie d'Isigny-sur-Mer, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Coopérative d'Isigny-sur-Mer pour l'ajout d'une nouvelle chaudière, la remise en fonctionnement d'un forage et augmentation de l'utilisation d'ammoniac dans les installations de réfrigération.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Osmanville	Carentan-les-Marais (50)	Géfosse-Fontenay	Cardonville
Saint-Germain-du-Pert	Monfréville		

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>
- en mairie d'Isigny-sur-Mer aux horaires suivants :
 - Lundi : 9h00 12h00 – 13h30 17h00
 - Mardi : 9h00 12h00 – 13h30 17h00
 - Mercredi : 9h00 12h00 – 13h30 17h00
 - Jeudi : 9h00 12h00 – 13h30 17h00
 - Vendredi : 9h00 12h00 – 13h30 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie d'Isigny-sur-Mer
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie d'Isigny-sur-Mer, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>

Cet accès sécurisé sera à privilégier, et à défaut, les observations et propositions du public pourront être adressées à : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie d'Isigny-sur-Mer. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site

Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de la coopérative d'Isigny-Sainte-Mère (porteur de projet) - M. Christophe FLEUROT par téléphone au 06 63 37 24 15 ou par mail à l'adresse : christophe.fleurot@isysme.com.

Mme Albane ROUMIER-LECOMTE, expert-foncier, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de CAEN, se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Isigny-sur-Mer, salle de réunion du cinéma :

Lundi 4 novembre 2024	9h00 - 12h00
Mercredi 13 novembre 2024	16h00 - 19h00
Vendredi 6 décembre 2024	9h00 - 12h00

Une copie du **rapport et des conclusions** de la commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie d'Isigny-sur-Mer ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

	Pour le Préfet et par délégation le sous-préfet  Guy FITZER
--	--